

## ALERTE PODOTACTILE

DALLE RÉSINE  
DALLE POLYMÈRE  
DALLE MINÉRALE  
DALLE INOX  
DALLE ALUMINIUM  
PLOT POLYMÈRE  
PLOT INOX  
CLOU INOX  
CLOU ACIER VIEILLI

## NEZ DE MARCHÉ

BANDE ADHÉSIVE POLYMÈRE  
NEZ DE MARCHÉ PLAT  
NEZ DE MARCHÉ PLAT STRIÉ  
NEZ DE MARCHÉ INSERT  
NEZ DE MARCHÉ COMBO  
NEZ DE MARCHÉ CORNIÈRE  
NEZ DE MARCHÉ CORNIÈRE STRIÉ

## CONTREMARCHE

BANDE ADHÉSIVE POLYMÈRE  
CONTREMARCHE ALU PEINT  
CONTREMARCHE ALU POLYMÈRE

## GUIDAGE PODOTACTILE

BANDE RÉSINE  
BANDE POLYMÈRE  
BANDE MINÉRALE  
PROFILÉ POLYMÈRE  
PROFILÉ MINÉRAL

## ACCESSIBILITÉ INTÉRIEURE



## TESTS DE PERFORMANCE\*



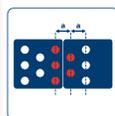
### Résistance à la glissance

Test SRT > 0,55



### Résistance feu et fumée

Test feu  
Test fumée



### Dimensionnement et continuité

CONFORME



### Pouvoir adhésif

Test de pelage AFERA 4001 (Adh fin)

35 N / 25 MM

## PROFILÉ DE GUIDAGE ALU POLYMÈRE PG1AP



### AVANTAGES / BÉNÉFICES PRODUIT

Le profilé de guidage aluminium et polymère PROOPLE est insensible aux UV et aux intempéries. Il est très résistant au trafic intense et à la glissance sur sol humide. Avec un angle d'attaque de profil optimisé pour ne pas être accidentogène (45°), il est recommandé pour les ERP de catégorie 1 sur sol lisse. La surface antidérapante contrastée masque les vis après la pose.

CONFORME NF P98-352  
ALUMINIUM / POLYMÈRE  
RÉSISTANT AUX UV  
CONFORME REACH  
INTÉRIEUR

TRAFIC INTENSE  
TRÈS RÉSISTANT À LA  
GLISSANCE  
MISE EN CIRCULATION RAPIDE



### NOTRE CONSEIL

Issu du savoir faire PROOPLE dans le nautisme, la bande polymère est non abrasive pour un trafic pieds nus. Elle se remplace facilement pour prolonger la durée de vie du profil d'une manière économique.

### MODE DE POSE

Ce profilé doit être implanté en 2 bandes de 3 rangées de profilés chacune ou en une bande de 4 rangées de profilés.

#### Pose par vissage

- Tous sols plats
- Remise en circulation immédiate

#### Pose par adhésivage sur demande (intérieur)

- Sol sec et propre de granulométrie < 1 mm
- Remise en circulation immédiate

Trafic supporté : piétonnier uniquement

Consultez nos fiches de pose

Tests réalisés par les laboratoires nationaux suivants : **GINGER CEBTP**, **CEREMA**, **LNE**

\* RÉGLEMENTATION | Norme produit NF P98-351 (06/2021). Arrêtés du 8/12/2014 (ERP / IOP existants), 20/04/2017 (ERP et IOP neufs) et du 25/06/1980 (sécurité incendie ERP).

VERSION 2021

## ALERTE PODOTACTILE

DALLE RÉSINE  
DALLE POLYMÈRE  
DALLE MINÉRALE  
DALLE INOX  
DALLE ALUMINIUM  
PLOT POLYMÈRE  
PLOT INOX  
CLOU INOX  
CLOU ACIER VIEILLI

## NEZ DE MARCHÉ

BANDE ADHÉSIVE POLYMÈRE  
NEZ DE MARCHÉ PLAT  
NEZ DE MARCHÉ PLAT STRIÉ  
NEZ DE MARCHÉ INSERT  
NEZ DE MARCHÉ COMBO  
NEZ DE MARCHÉ CORNIÈRE  
NEZ DE MARCHÉ CORNIÈRE STRIÉ

## CONTREMARCHE

BANDE ADHÉSIVE POLYMÈRE  
CONTREMARCHE ALU PEINT  
CONTREMARCHE ALU POLYMÈRE

## GUIDAGE PODOTACTILE

BANDE RÉSINE  
BANDE POLYMÈRE  
BANDE MINÉRALE  
PROFILÉ POLYMÈRE  
PROFILÉ MINÉRAL

## DIMENSIONS

- 2305 x 36 mm
- 3005 x 36 mm

## COULEURS



## CONDITIONNEMENTS

RÉFÉRENCE	PG1AP
PACK	12 UNITÉS
DÉTAIL	2 UNITÉS

Pénibilité : Poids du colis < 15 Kg

- Bande de guidage simple\* : prévoir 4 rangées de profilés.
- Bande de guidage double\* : prévoir 2 bandes parallèles de 3 rangées de profilés chacune.

\* Selon la norme NF P98-352 de novembre 2015

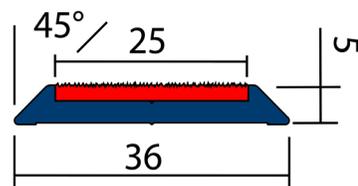
## CONDITIONS DE STOCKAGE ET D'USAGE

Stocker dans l'emballage d'origine, à l'abri de l'humidité. Manipuler à une température comprise entre +5°C et +30°C.

## ENTRETIEN

Lavage à l'eau et aux détergents classiques avec brosse souple.

## SCHÉMA TECHNIQUE (Cotes en mm)



## EN RÉSUMÉ

• Le dispositif de guidage au sol (ou d'aide à l'orientation) sera composé de profilés en aluminium anodisé à visser ou pré-adhésivés parallèlement disposés de 2305 ou 3005 mm de longueur, 36 mm de largeur et de 5 mm d'épaisseur de type PROOPLE PG1AP ou équivalent. Le profilé comportera un insert permettant la mise en place d'une bande polymère adhésive antidérapante de 25 mm de largeur et de 2 mm d'épaisseur.

• Le profilé sera anodisé naturel avec une anodisation épaisse de 20µ résistant à l'air salin et à l'abrasion. La bande adhésive sera constituée de polyuréthane souple à la structure granuleuse offrant une excellente résistance à la glissance et sera non abrasive pour un trafic pieds nus, particulièrement dans les environnements humides. Le profilé présentera sur toute sa longueur et de part et d'autre de la bande adhésive, un angle d'attaque chanfreiné inférieur à 45° afin de ne pas être accidentogène.

• Adaptés aux environnements intérieurs, le profilé et sa bande adhésive seront insensibles aux UV et aux intempéries et seront résistants au trafic intense. La résistance à la glissance de la bande adhésive sera d'un coefficient de 0,67 selon le test SRT sous eau. Sa résistance au feu sera conforme et classée M3, sa résistance à la fumée conforme et classée F2 et son pouvoir adhésif linéaire en version pré-adhésivée de 35 N/25 mm (test AFERA 4001 pour l'adhésif fin).

• Le profilé se fixera par vissage sur tous types de sols plats permettant une remise en circulation rapide ou par adhésivage à l'aide d'un adhésif fin (en intérieur) dans sa version pré-adhésivée sur sol sec et propre dont la granulométrie sera inférieure à 2 mm. La bande adhésive permettra de masquer les vis une fois le profilé fixé au sol.

• Le profilé et son implantation seront conformes à la norme NF P98-352 de novembre 2015 et au Guide de recommandations « Bandes de guidage au sol » de novembre 2015 du CEREMA en vigueur afin de matérialiser un guide podotactile au sol par contraste visuel et détection au pied, à la canne et par les chiens-guides d'aveugles. Le contraste visuel de la bande adhésive par rapport au sol adjacent devra respecter les valeurs requises par cette même norme.

• Dans le cadre de sa politique environnementale, de sécurité et d'hygiène et afin de connaître les impacts environnementaux des travaux, le maître d'ouvrage demandera à l'entreprise de fournir une attestation certifiant que les matières premières utilisées dans le processus de fabrication sont conformes au règlement REACH et ne devront pas contenir plus de 0,1% de substances identifiées dans la liste SVHC (CMR 1-2, métaux lourds, solvants). L'entreprise devra également joindre les résultats des tests de conformité à la norme NF P98-352 de novembre 2015 effectués par un organisme de certification indépendant ou en interne par PROOPLE.